

CANADA SNOWBOARD CHAMPIONNATS DU MONDE JUNIORS FIS 2026-2027 FEUILLE D'ADMISSIBILITÉ ET DE CRITÈRES DE SÉLECTION			
Blocs d'épreuves		CMJ FIS : Championnats du monde juniors FIS (SS/BA/HP/RE)	
Discipline : Taille maximale de l'équipe (allocation du quota H F)	Halfpipe 6 H 6 F	Slopestyle et Big Air 6 H 6 F	Épreuve de rails 6 H 6 F
Composition du comité de sélection	Directeur du PHT (Parc et superpipe) Coordonnateur du PHT Entraîneurs de l'équipe nationale du PHT (SS et/ou HP)		
Dates et échéances importantes			
Dates de compétition	Halfpipe : Secret Garden, CHN Qualifications : 21 février 2027 Finale : 24 février 2027	Slopestyle : Secret Garden, CHN Qualifications : 18 février 2027 Finale : 19 février 2027 Big Air : Secret Garden, CHN Qualifications : 22 février 2027 Finale : 23 février 2027	Épreuve de rails (Street Style) : Secret Garden, CHN Qualifications : 26 février 2027 Finale : 27 février 2027
Lien pour la déclaration d'intérêt (EOI)	https://www.canadasnowboard.ca/fr/team/resources/fisreg/		
Date limite pour la déclaration d'intérêt (EOI)	31 décembre 2026		
Période de sélection	7 janvier 2026 au 7 janvier 2027		
Date limite d'admissibilité et de sélection	7 janvier 2027		
Date limite d'appel	Les appels doivent être soumis conformément à la Politique d'appel de Canada Snowboard et doivent être reçus au plus tard à 17 h (HNP), sept (7) jours après la date à laquelle l'athlète est avisé de la décision.		
Lien vers la politique d'appel	https://www.canadasnowboard.ca/files/Canada_Snowboard_Appeals_Policy_FR.pdf		
Critères d'admissibilité			
Compétitions admissibles	Épreuves WSPL entre le 4 janvier 2026 et le 4 janvier 2027		
Admissibilité des athlètes – Exigences d'âge junior FIS	La participation est limitée aux compétiteurs dont le treizième (13e) au dix-septième (17e) anniversaire survient au cours de l'année civile où débute la saison de compétition 2026/27 (c.-à-d. 2026) ou après celle-ci. La date de naissance doit être comprise entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2013.		
Admissibilité des athlètes – Exigences minimales FIS	Halfpipe : 80 points WSPL en halfpipe Slopestyle et Big Air : 80 points WSPL en slopestyle ou en big air Épreuve de rails : À déterminer		
Admissibilité des athlètes – Classement canadien minimal	Halfpipe : Être classé parmi les 30 meilleurs hommes canadiens et les 20 meilleures femmes canadiennes sur la WSPL en halfpipe Slopestyle / Big Air : Être classé parmi les 30 meilleurs hommes canadiens et les 20 meilleures femmes canadiennes sur la WSPL en slopestyle Épreuve de rails : S/O		
Responsabilité de l'athlète et de l'entraîneur	Les athlètes doivent être accompagnés d'un entraîneur qui répond aux exigences d'admissibilité des entraîneurs définies dans le document PGS de CS, et cet entraîneur doit accepter la responsabilité de l'athlète pour chaque épreuve à laquelle celui-ci souhaite participer avant que l'inscription ne soit confirmée.		
Exceptions	Se référer au Protocole général de sélection du PHT de CS (PGS) pour les réductions des activités liées à la santé et les circonstances exceptionnelles.		
Normes techniques et processus de classement selon les critères			
Priorité 1 – Référence de performance de l'athlète	Athlètes admissibles qui répondent aux normes techniques minimales et qui ont soumis une Déclaration d'intérêt (EOI) : Halfpipe : Classés selon leurs points sur la WSPL en halfpipe Slopestyle / Big Air : Classés selon leurs points sur la WSPL en slopestyle Rails : Classés selon leurs points sur la WSPL en rails		
Priorité 2 – Référence de performance de l'athlète	Athlètes admissibles qui répondent aux normes techniques et qui ont soumis une Déclaration d'intérêt (EOI) : Rails : Les athlètes sélectionnés pour participer au halfpipe ou au slopestyle seront classés selon leurs points de slopestyle sur la WSPL afin de pouvoir également participer à l'épreuve de rails.		
Normes techniques minimales – Événements majeurs	Normes techniques minimales – Halfpipe Hommes • Straight airs à 6 pieds • 720 des deux côtés à 5 pieds • 540 des deux côtés à 5 pieds • Doivent être exécutés de façon constante, avec saisie, tous dans la même descente, dans un halfpipe de 18 pieds. Femmes • Straight airs à 3 pieds • 540 des deux côtés à 2 pieds • Doivent être exécutés de façon constante, avec saisie, tous dans la même descente, dans un halfpipe de 18 pieds.	Normes techniques minimales – Slopestyle Hommes • 2 x 1080 des deux côtés • 2 x 900 des deux côtés • Doit être capable d'exécuter et d'atterrir un truc en switch sur un rail Femmes • 360 des deux côtés • 540 d'un seul côté • Boardslide/lipslide à 90° sur toute la longueur du module de rail Les figures doivent être réalisées sur des modules d'une longueur de 50 pieds entre le décollage et le knuckle. Les figures doivent être saisies (grab) et être posées de manière constante.	Normes techniques minimales – Rails Hommes • 2 x 270 boardslides des deux côtés • Doit être capable d'exécuter et d'atterrir un truc en switch sur un rail Femmes • Trucs de rail en 180 des deux côtés • Boardslide/lipslide à 90° sur toute la longueur du module de rail Les figures doivent être réalisées sur un module de type « handrail » en descente d'une longueur de 15 pieds ou plus.
Considérations particulières			
Considérations particulières – Rails	Rails : S'il reste des quotas, les athlètes peuvent soumettre une vidéo présentant leurs meilleurs trucs de rail (incluant regular et switch). Cette vidéo sera évaluée par le comité de sélection, et les places seront attribuées en fonction des habiletés techniques, à la seule discrétion du comité de sélection en tant qu'experts techniques.		
Considérations particulières – Général	La participation aux CMJ 2027 est entièrement financée par les athlètes, et chaque athlète doit être accompagné d'un entraîneur qui répond aux exigences d'admissibilité des entraîneurs énoncées dans la Politique générale de sélection et qui est responsable de lui durant la compétition des Championnats du monde juniors.		
Politique générale de sélection	Pour tous les détails concernant la politique de sélection et les procédures appliquées dans l'examen de la présente feuille d'admissibilité et de critères, veuillez vous référer à la Politique générale de sélection du Programme de haute performance de Canada Snowboard, liée dans l'annexe du présent document.		
Historique des révisions			
Approuvé par	Tyler Ashbee – Directeur de la haute performance, disciplines Parc et superpipe		
Date d'entrée en vigueur	27 septembre 2026		
Annexe(s) à la présente politique	Politique générale de sélection du PHT (PGS)	https://www.canadasnowboard.ca/files/CS%20General%20Selection%20Policy_FR_100325.pdf	